

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 44 (1936)
Heft: 6

Artikel: Un Grandson et un Blonay évêques de Sion
Autor: Reymond, Maxime
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-34316>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un Grandson et un Blonay évêques de Sion.

Les anciennes listes d'évêques sont difficiles à établir pour différents motifs. Le premier est que nous n'avons généralement pas d'actes de nomination ou de consécration, et que très souvent les notices nécrologiques nous manquent, parce que la plupart du temps elles dépendent de mentions d'obituaires forcément incomplètes. La seconde est que les documents épiscopaux ne donnent en règle générale que le prénom de l'évêque ; que pour avoir le nom de famille, il faut aller le chercher dans d'autres collections civiles ou religieuses, et qu'elles sont très peu abondantes pour la période antérieure au XIII^{me} siècle. Cela est regrettable, car la mention du nom patronymique, pour les évêques, comme aussi pour les prieurs de nos anciens monastères bénédictins ou autres, nous ferait mieux connaître l'importance réelle des rapports certainement étroits qui existaient entre les hauts dignitaires de l'Eglise et les chefs de l'aristocratie féodale du haut moyen âge. Aussi faut-il noter avec soin les identifications nouvelles qui peuvent être faites.

En voici du XII^{me} siècle, qui intéressent à la fois l'évêché de Sion et d'illustres familles vaudoises, les Grandson et les Blonay, et peut-être aussi les sires de Mont.

Les catalogues des évêques de Sion¹ mentionnent un Louis, successeur de saint Garin, qui est témoin en 1150 d'une donation du comte Humbert IV de Savoie à l'abbaye de Saint-Maurice², qui vivait encore après le 7 septembre 1159³ et mourut un 13 mai avant le 18 mars 1163⁴, c'est-à-dire en 1160, 1161 ou 1162. L'abbé Gremaud, dans son catalogue⁵, s'est demandé à quelle famille il pouvait appartenir⁶, et il a ajouté entre parenthèses, avec un point interrogatif, le nom de « Granges ». Cette hypothèse n'est cependant pas acceptable, parce que nous ne connaissons aucun Louis de Granges autre qu'un seigneur laïque qui est en 1179 garant d'un accord entre le comte Humbert IV de Savoie et un évêque de Sion dont le prénom n'est pas spécifié⁷.

D'autre part, le cartulaire de l'abbaye de Hautcrêt contient un acte non daté, passé à Lausanne dans la maison de l'évêque Landri, c'est-à-dire postérieurement au mois de février 1160, en présence de *Lodoicus episcopus Senonensis*, et de Vaucher et Guillaume de Blonay. Or, nous avons la liste complète des archevêques de Sens — ce ne sont pas de simples évêques — pour le douzième siècle, et elle ne contient aucun Louis. Dans ces conditions, il est facile de corriger la copie du moine de Hautcrêt et de lire *Sedunensis* au lieu de *Senonensis*. Cela étant, nous avons un ecclésiastique auquel nous pouvons aisément d'appliquer ce qualificatif. C'est Louis de Grandson, neveu probable de Barthélémy de Grandson, évêque de Laon. Ce Louis paraît vers 1126 dans une charte d'Humbert de Salins en faveur de Romainmôtier et assiste à la même époque à la fondation de l'abbaye du Lac de Joux par son frère Ebal (Ybles). Il est doyen dans l'évêché de Lausanne en 1127 et en 1150, la dernière fois l'année

même où paraît l'évêque Louis⁸. L'identification peut être donnée pour bonne.

Cet évêque de Sion joua un certain rôle politique. Il figure le 11 novembre 1158 à la cour de l'empereur Frédéric Barberousse à Roncaglia⁹. Il y accompagne l'évêque de Lausanne Amédée de Clermont, chancelier et parent des souverains, et aussi l'évêque de Genève Arducius de Faucigny, qui est en même temps prévôt de la cathédrale de Lausanne. A Roncaglia est donc réuni le haut clergé des diocèses du pays romand. Il est fidèle à Barberousse, en raison de liens de famille qui paraissent avoir été assez étroits. Il ne lui est pas inféodé entièrement pourtant. Deux ans auparavant, l'empereur a octroyé au duc Berthold de Zaehringen les droits d'avouerie qu'il percevait dans les diocèses de Genève, Lausanne et Sion. Immédiatement, les trois prélats ont protesté. Arducius a obtenu l'annulation de la concession pour ce qui le concernait. Amédée a composé avec Berthold, et celui-ci trouvant à Sion la même résistance cédera ses prétentions au comte de Savoie. La présence des trois évêques à la cour impériale de Roncaglia montre que le conflit est liquidé. Liquidé pour le moment, car à la mort d'Adrien IV, le conclave élut pour pape Alexandre III, le 7 septembre 1159, tandis que les partisans de Barberousse acclamaient Victor IV. Le schisme dura quatre ans. Amédée de Lausanne, mort dix jours avant l'élection, ne le vit pas, Arducius resta fidèle à l'empereur. Il en fut de même de Louis de Sion, à ce qu'affirme Alexandre III dans une bulle du 18 mars 1163¹⁰. Mais à cette dernière date, Louis de Grandson était mort, 13 mai précédent, et il s'était auparavant réconcilié avec son chef légitime, ce dont témoigne un acte de restitution de l'église d'Aigle au monastère de Saint-Maurice, puis-

que c'est à la requête de l'archevêque de Vienne, Etienne, légat d'Alexandre III, que cette restitution est faite. Dans la bulle de 1163, Alexandre passe expédient sur ce fait que, contrairement à la volonté du chapitre, Louis de Grandson a donné au prévôt de Montjoux les églises de Martigny, de Saint-Brancher, Orsières et Liddes, et il confirme cette donation.

* * *

La liste des évêques de Sion contient des lacunes. Après l'évêque Louis vient un Amédée en 1163-1168, puis un Conon en 1179-1181. Nous ne savons pas ce qui s'est passé entre les années 1168 et 1179, soit pendant dix ans. Période mouvementée pourtant, pendant laquelle la querelle politico-religieuse se poursuit âprement entre Alexandre III et Frédéric Barberousse, jusqu'à la paix de Venise de 1177, au lendemain de laquelle Arducius de Genève est visiblement heureux de dater des actes du pontificat d'Alexandre, président de la Sainte Eglise, et de l'empereur Frédéric. Mais à ce moment même l'évêque de Lausanne, Landri de Durnes, doit résigner ses fonctions, et le pape le remplace par un diacre romain Roger, un Toscan.

Il dut y avoir à la même date un nouveau conflit, peut-être analogue de caractère, à Sion. En effet, par un acte de 1176, rédigé dans sa maison épiscopale, l'évêque de Lausanne, Landri de Durnes, confirme une donation du prieur de Lutry à l'abbé de Montheron (Thela), en présence de hauts dignitaires ecclésiastiques, et le premier mentionné est *Villermus de Blunay, Sedunensis electus*¹¹. L'année suivante, ce même élu de Sion est présent à un autre arbitrage de l'évêque de Lausanne entre l'abbé de Montheron et le seigneur Conon d'Estavayer¹².

Ce Guillaume de Blonay nous est connu. Fils du seigneur Amédée II de Blonay, neveu probable de l'évêque de Lausanne Gui de Maligny, il reçoit très jeune de ce dernier un canonicat à Lausanne, il est pourvu de l'office de doyen dès 1147, il est mentionné tantôt auprès de l'évêque, tantôt dans des actes concernant son frère Vaucher et ses neveux. Nous le voyons maintenant être appelé au siège épiscopal de Sion. Il est sans doute l'élu du chapitre, et il en prend le titre pendant les années 1176 et 1177¹³.

Mais Guillaume de Blonay ne fut ni consacré évêque ni installé à Sion. En mars 1179 apparaît au troisième concile de Latran un autre évêque de Sion¹⁴, Conon que nous avons quelques raisons de croire être un frère de Louis, sire de Mont, neveu de l'évêque Landri de Durnes¹⁵ et oncle de Landri de Mont, qui fut à son tour évêque de Sion en 1206. Ce prénom de Conon se transmet régulièrement d'oncle à neveu dans la famille des seigneurs de Mont, et Landri fait lui-même l'éloge de son prédécesseur. L'épiscopat de ce nouveau prélat de Sion fut de courte durée, de 1179 à 1181, seulement, semble-t-il. Après lui vint un autre Guillaume, un autre Vaudois, de la famille d'Ecublens, que les chartes mentionnent de 1184 à 1196.

Quant à Guillaume de Blonay, il n'était point mort. Il avait simplement été écarté, et la présence de son compétiteur au concile de Latran permet de supposer aussi que nous nous trouvons ici encore en présence d'un nouvel épisode du duel entre le pape et l'empereur. Une fois évincé, Guillaume reprit tout simplement ses anciens titres de doyen et de chanoine de Lausanne. C'est en cette double qualité qu'en cette même année 1179, il témoigne à une confirmation par l'évêque Roger d'une

rente faite par le seigneur Richard de Saint-Martin à l'abbaye de Saint-Maurice¹⁶. Il prend encore le titre de doyen dans un acte de 1186 relatif à ses neveux de Blonay¹⁷. Le cartulaire de Lausanne dit qu'il devint prévôt de Notre-Dame, ce qui ne peut avoir eu lieu qu'après la mort d'Arducius, et dix ans après encore, Guillaume de Blonay est toujours à la tête du chapitre dans une convention entre l'évêque de Lausanne et le comte Rodolphe de Gruyère¹⁸. Il devait avoir plus de quatre-vingts ans à sa mort, dont la date précise n'est pas connue.

* * *

Cet exposé n'a pas pour intérêt principal d'identifier les noms de famille de deux ou trois évêques de Sion. Il a surtout pour but de montrer leur milieu social. Ce sont à n'en pas douter les fils de grands seigneurs du pays ou des environs, tous alliés les uns aux autres. Grandson, comme Blonay et Mont et aussi, avec ceux-là même, Gui de Maligny, Amédée de Clermont et Landri de Durnes, qui sont en outre apparentés à de plus hauts personnages, tel saint Amédée que Barberousse qualifie de cousin. Et si la haute noblesse de ces personnages offrait des avantages sérieux, notamment une grande autorité, il y avait en revanche de sérieux inconvénients, celui de les obliger à entrer dans les plus grands conflits politiques, comme celui qui mit si longtemps aux prises l'impétueux Barberousse et le tenace Alexandre III. C'est une leçon que l'histoire a répétée bien souvent.

Maxime REYMOND.

P.-S. — Dans *Sigilla Agaunensia*, p. 54, M. Galbreath cite un document de l'abbaye de Saint-Maurice portant le sceau de Guillaume de Blonay, évêque de Sion. Cette attribution prête à objections. L'acte n'est pas daté. Il

concerne une donation faite par les frères Louis et Guillaume de Granges, en présence de l'évêque de Sion, Guillaume, qui y apposa son sceau. M. Galbreath a constaté que ce sceau n'est pas le même que celui par lequel, en 1189¹⁹, l'évêque Guillaume d'Ecublens confirme cette donation, après la mort d'un des deux bienfaiteurs, Guillaume de Granges. Si le sceau n'est pas le même, c'est qu'il émane d'un autre évêque, et ce ne peut être que le Blonay de 1176.

Seulement, Guillaume de Blonay n'a été ni consacré ni installé. Il ne peut donc pas porter la mitre et la crosse. On n'a aucun acte le montrant en exercice de juridiction. D'autre part, Guillaume de Granges peut être mort après 1184, date à laquelle Guillaume d'Ecublens apparaît comme évêque. Les deux actes peuvent ainsi avoir été scellés par le même prélat qui, entre temps, se sera fait faire un nouveau sceau.

Les témoins ne peuvent nous servir à dater les deux actes. Trois : Louis de Granges, Aymon de Saillon et Giroud de Bex, cités en 1189, l'étaient déjà en 1179, les autres témoins de l'acte de 1189 ne se retrouvent pas ailleurs.

Nous croyons donc qu'il n'y a pas de sceau de Guillaume de Blonay.

Maxime REYMOND.

N O T E S

¹ *M. D. R.*, t. 33, p. 69. — *D. H. V.*, t. I, p. 714.

² Guichenon, *Histoire de Savoie*, IV, 40.

³ Date de l'élévation du pape Alexandre III.

⁴ *M. D. R.*, t. 18, p. 360 ; t. 33, p. 96.

⁵ *M. D. R.*, t. 33, p. 69.

- ⁶ Id., t. 29, p. 108.
⁷ Id., t. 12, p. 88 (Hautcrêt).
⁸ Id., t. 8, 2^e s., p. 355. — Matile, *Hist. de Neuchâtel*, I, 16.
⁹ *M. D. R.*, t. 29, p. 93.
¹⁰ *M. D. R.*, t. 18, p. 360.
¹¹ *M. D. R.*, t. 10, 2^e s., p. 205.
¹² *M. D. R.*, t. XII, p. 31 (Montheron).
¹³ Id., t. 8, 2^e s., p. 274.
¹⁴ *M. D. R.*, t. 29, p. 109.
¹⁵ *M. D. R.*, t. 8, 2^e s., p. 318.
¹⁶ Hidber, *Urkunden*, II., supp. 69 et 82.
¹⁷ *M. D. R.*, t. 12, p. 42 (Montheron).
¹⁸ *M. D. R.*, t. 22, p. 22.
¹⁹ *M. D. R.*, t. 18, p. 372 (acte attribué à 1176 et dont M. le chanoine Dupont-Lachenal a bien voulu nous donner une copie dressée sur l'original) et p. 373 où se trouve l'acte daté de 1189.
-

Menues notes sur le passé médical du Pays de Vaud.

par E. OLIVIER.

3. Un Herbarium de la fin du 14^{me} siècle, retrouvé à Moudon.

— Un herbarium vieux de cinq cents ans ? Qui voudra croire que ce soit possible ; qu'une collection de plantes séchées se soit conservée, sans soins, pour revenir au jour après un tel espace de temps ? Ne sait-on pas quelles précautions minutieuses sont nécessaires pour préserver ces objets délicats ? Abandonnez le vôtre au galetas et voyez ce que les souris et les vers en auront laissé au